

BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « Régie d'action sociale »	·3
2. La trajectoire financière du budget annexe « Régie d'action sociale »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « Régie d'action sociale »	4
2.2 La dette du budget annexe « Régie d'action sociale »	4
3. Le budget primitif du budget annexe « Régie d'action sociale »	5
3.1 La programmation pluriannuelle du budget annexe « Régie d'action sociale »	5
3.2 La section d'exploitation du budget annexe « Régie d'action sociale »	6
3.2.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif	6
3.2.2 Les dépenses de fonctionnement du budget primitif	7
3.3 La section d'investissement du budget annexe « Régie d'action sociale »	8
3.3.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	8
3.3.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	9

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements en cours.

Le budget primitif du budget annexe « Régie d'action sociale » prévoit un total de crédits :

- en section de fonctionnement de 1 621 K€;
- ✓ en section d'investissement de 11 K€.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Les indicateurs de gestion ne sont pas pertinents au regard de l'activité de ce budget annexe.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le budget annexe « Régie d'action sociale » n'a pas de dette.

3. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

3.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022		Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif		Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	148 695,40	42 934,32	32 800,89	51%	11 359,00	•	

La programmation pluriannuelle du budget annexe « Régie d'action sociale » ne contient qu'une opération relative à l'acquisition de matériels, mobiliers et véhicules.

Le taux d'avancement s'élève à 51%.

3.2 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

3.2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022
Recettes réelles	1 678 K€	1 673 K€	1 621 K€	-3,09%
Recettes de gestion courante	1 678 K€	1 673 K€	1 621 K€	-3,09%
013 - Atténuations de Charges	6 K€	0	23 K€	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	387 K€	365 K€	338 K€	-7,39%
73 - Impôts et taxes sauf 731				
74 - Dotations et participations	1 273 K€	1 288 K€	1 241 K€	-3,62%
75 - Autres produits de gestion courante	12 K€	20 K€	19 K€	-5,00%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
76 - Produits financiers	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	
Recettes d'ordre	1 K€	0	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 K€	0	0	
Total recettes d'exploitation	1 679 K€	1 673 K€	1 621 K€	-3,09%
002 - Excédent reporté				
Total des Recettes d'exploitation cumulées	1 679 K€	1 673 K€	1 621 K€	-3,09%

[✓] Baisse des recettes réelles de fonctionnement de -3,09% liée à une diminution de la participation du budget principal.

3.2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022
Dépenses réelles	1 670 K€	1 660 K€	1 610 K€	-3,01%
Dépenses de gestion courante	1 668 K€	1 660 K€	1 610 K€	-3,01%
011 - Charges à caractère général	1 016 K€	1 049 K€	1 116 K€	6,35%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	493 K€	502 K€	409 K€	
014 - Atténuations de Produits	0			
65 - Autres charges de gestion courante	159 K€	109 K€	85 K€	-21,79%
Autres dépenses d'exploitation	2 K€	0	0	
66 - Charges financières	0	0	0	
67 - Charges exceptionnelles	2 K€	0	0	
68 - provisions	0	0		
Dépenses d'ordre	9 K€	13 K€	11 K€	-12,97%
023 - Virement à la section d'investissement		0	0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 K€	13 K€	11 K€	-12,97%
Total dépenses d'exploitation	1 679 K€	1 673 K€	1 621 K€	-3,09%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	1 679 K€	1 673 K€	1 621 K€	-3,09%

Les principales variations du budget primitif 2023 par rapport au budget voté 2022 sont :

- √ +6,35% au chapitre 011 pour le remboursement des frais de structures ;
- ✓ -21,79% au chapitre 65 sur les postes de dépenses dédiés aux chèques CESU nature 65134 et aux intérêts moratoires nature 6583;
- ✓ aucun autofinancement n'est prévu à la section d'investissement.

3.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

3.3.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022
Dépenses réelles	17 K€	33 K€	11 K€	-65,37%
Dépenses d'équipement	17 K€	33 K€	11 K€	-65,37%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)		0		
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)		0		
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)		0		
Total des opérations d'équipement	17 K€	33 K€	11 K€	-65,37%
Dépenses financières	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	1 K€	0	0	
040 - Opérations de transfert entre sections	1 K€	0	0	
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0	
Total dépenses d'investissement	18 K€	33 K€	11 K€	-65,37%
001 - Solde d'exécution négatif				
Total dépenses d'investissement cumulées	18 K€	33 K€	11 K€	-65,37%

Les dépenses d'investissement 2023 baisse de -65,37% due à la diminution des recettes afférentes.

Les principales opérations prévisionnelles sont de l'acquisition de véhicules pour 19K€, autres matériels et mobiliers pour 8 K€ et autres dépenses pour 2K€.

3.3.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/BP 2022
Recettes réelles	0 K€	3 K€	0 K€	-99,32%
Recettes d'équipement	0	0	0	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0	0	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0	0	0	
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	0 K€	3 K€	0 K€	-99,32%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)	0 K€	3 K€	0 K€	-99,32%
1068 - Autres réserves				
27 - Autres immobilisations financières	0	0	0	
Recettes d'ordre	9 K€	13 K€	11 K€	-12,97%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 K€	13 K€	11 K€	-12,97%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0	
Total recettes d'investissement	10 K€	16 K€	11 K€	-30,22%
001 - Solde d'exécution positif	8 K€	17 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	18 K€	33 K€	11 K€	-65,37%

Les recettes d'investissement, quant à elles, baissent dû fait de la prévision du FCTVA qui s'élèverait à 22 € en 2023 contre 3K€ au BP 2023. Pour rappel, le FCTVA est calculé sur la base des mandats émis en exercice n-2.